

LEGAL
BUREAU
N° 436
1884

Première année. — N° 13

Dimanche 18 Mai 1884.

15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

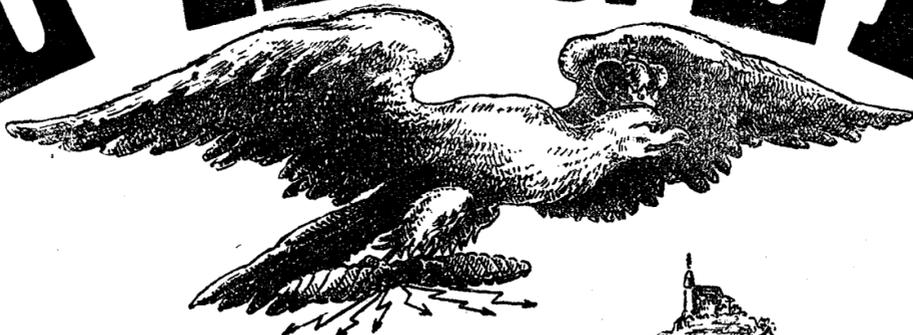
ABONNEMENTS

UN AN 10 fr. »
SIX MOIS. 5 fr. 50

Adresser les lettres et mandats
à M. l'Administrateur

Les manuscrits non insérés ne seront
pas rendus

L'AIGLE



15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

LES ANNONCES ET RÉCLAMES

sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence de publicité V. FOURNIER,
rue Comfert, 14.

A PARIS, HAVAS, LAFFITE et Cie, pl. de la
Bourse, 8.

Annonces. . . la ligne 0 fr. 50
Réclames. . . — 1 fr. 50

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

ORGANE DES COMITÉS IMPÉRIALISTES LYONNAIS

A PROPOS D'ÉLECTIONS



Les Sœurs Ennemies

L'AIGLE

est en vente à Paris, chez M. PLATAUT, 9, rue du Croissant.

M. PLATAUT est seul dépositaire du journal.

A NOS LECTEURS

L'Administration de L'AIGLE envoie gratuitement le journal, à titre d'essai et pendant un mois, à toute personne qui en fait la demande.

Passé ce délai, nous faisons recouvrer par la poste le montant de l'abonnement, à moins que le dernier des quatre numéros expédiés nous ait été retourné avec la mention : « Refusé ».

Toute personne qui, du 1^{er} mai au 1^{er} juillet, prendra un abonnement, soit d'un an, soit de six mois, recevra s'il ne les a déjà, tous les numéros de L'AIGLE déjà parus.

LETTRE

DU

PRINCE NAPOLEON

Le prince Napoléon a reçu la lettre qui suit :

Monseigneur,

Depuis plusieurs mois, nous avons l'honneur de défendre par la parole et par la presse la politique traditionnelle des Napoléons, politique ouverte et patriotique, qui seule peut concilier l'autorité nécessaire à un grand pays avec les droits supérieurs de la souveraineté nationale. Si attachés que nous soyons aux Napoléons, c'est aux principes que nous nous sommes dévoués plus encore qu'à leurs représentants. Aujourd'hui pourtant, nous devons nous préoccuper d'allégations qui représentent le prince Victor comme hostile à cette politique, et qui s'autorisent de son nom pour combattre notre œuvre et discréditer nos efforts. S'il ne s'agissait que de nous, qui avons l'honneur d'entretenir souvent le prince Victor, nous croirions lui faire injure en sollicitant de lui une affirmation que nous savons superflue.

Les comités napoléoniens qui l'ont vu à l'œuvre à côté de vous le jour où vous avez répondu par des déclarations si fermes et si précises à la résolution votée au Cirque-d'Été, partagent à ce sujet notre conviction. Mais, pour la faire valoir dans toutes les couches de l'opinion, nous avons voulu qu'il serait bon peut-être de rechercher avec le prince les moyens qu'il lui conviendrait d'employer pour mettre fin à toute équivoque.

Avant de faire cette démarche, nous venons vous prier, prince, de nous donner votre assentiment.

Daignez agréer, Monseigneur, la respectueuse expression de notre entier dévouement.

MAURICHE RICHARD, E. PASCAL, LENGLE, GEORGES LACHAUD, FRÉDÉRIC MASSON, GEORGES POIGNANT, EUGÈNE RENDU fils, ALBERT GAUTHIER, (de Clagny).

Le prince Napoléon a répondu :

Paris, 7 Mai.

Messieurs,

Je suis touché de votre démarche et je vous remercie du sentiment élevé et patriotique qui l'a dictée. Sachant que c'est du cœur que naissent les grandes inspirations par lesquelles les masses sont remuées, vous avez compris que rien ne pourrait discréditer le nom de Napoléon et en détourner l'affection du peuple que le spectacle affligeant, contre la nature et contre l'honneur, de la compétition ouverte et sourde d'un fils avec son père.

Vous croyez utile de vous adresser à mon fils pour obtenir des déclarations d'une loyale netteté qui ne permettent plus à personne d'abuser de son nom et de l'opposer comme un argument à ma politique. Je ne saurais partager votre avis. Interroger mon fils ce serait le supposer capable de la félonie que mes ennemis lui prêtent, en le calomniant. D'ailleurs, mon fils Victor a déjà trop cédé au désir d'expliquer ses sentiments. Je suis le chef de la famille des Napoléons, le seul dépositaire et le seul interprète de la tradition napoléonienne que j'ai reçue des frères de l'empereur et de mon cousin Napoléon III.

Tant que je vivrai mes fils n'ont ni à approuver ni à blâmer ma politique : ils n'ont qu'à s'y soumettre, comme ils l'ont toujours fait, avec obéissance et respect. Méprisez donc des tentatives vaines et n'oubliez jamais que le nom de Napoléon ne représente pas exclusivement une forme de gouvernement.

Empire ou République, c'est une question accessoire à résoudre suivant la volonté du peuple seul, et la République ne saurait, d'ailleurs, déplaire aux descendants du premier consul et du seul président de la République qui ait été institué par le suffrage populaire.

Répétez en toute occasion, que le nom de Napoléon signifie surtout : le développement de la Révolution française, le respect de la souveraineté nationale, l'amour du peuple, sans distinguer entre le paysan et l'ouvrier, la volonté d'opérer les réformes sociales

urgentes et d'arracher la démocratie aux impuissances et aux avidités.

C'est pour cette grande cause que les Napoléons ont combattu et souffert, c'est pour cette cause que je combats avec cette conviction et avec espérance. Recevez, Messieurs, l'expression de mes sentiments d'affectueuse estime.

NAPOLEON

UN DERNIER MOT

Paris, 14 Mai 1884.

Première débâcle de l'opportunisme ;
Défaite ridicule de l'orléanisme là où il a essayé de lutter avec ses propres forces ;

Progrès indiscutable de l'opposition dans les campagnes, où les hommes d'ordre ont su s'allier contre l'ennemi commun ;

Dans presque tous les grands centres, triomphe du socialisme et du radicalisme ;

Éclatante confirmation de la puissance du parti bonapartiste ;

Telle est l'irréfutable conclusion des élections municipales qui viennent d'avoir lieu les 4 et 11 Mai.

Si Ferry et son jeune garçon coiffeur Waldeck-Rousseau sont satisfaits de ces résultats, c'est qu'ils ne sont vraiment pas difficiles.

Il n'est besoin que de savoir lire et calculer pour s'apercevoir du gigantesque camouflet que viennent de leur infliger les électeurs.

Et cependant, jamais veste n'a été endossée avec un aplomb plus phénoménal que par le gouvernement qui fait danser actuellement les écus des contribuables français.

Ses organes officiels et officiels proclament *urbi et orbi* qu'il est sorti victorieux de la bataille.

Cela prouve simplement qu'ils sont, comme leur ancien patron, de bonne composition.

Mais cela ne les empêche nullement d'avoir été battus, et malgré tout, d'être contents.

Les orléanistes ont adopté un autre système :

Là où les candidats conservateurs ont triomphé, grâce à l'appoint des voix impérialistes, ils se montrent dans la victoire d'une exubérance de joie incompréhensible.

Car, là où ces mêmes candidats ont été battus, ils savent parfaitement à qui attribuer leur défaite. Et ils feignent pourtant de l'ignorer.

Ainsi, à Lyon, par exemple, les journaux à la dévotion de M. le comte de Paris continuent à affirmer que le blackboulage, qui les a seuls atteints, a frappé ce qu'ils appellent l'*union conservatrice*.

Or, il n'y avait pas à Lyon d'*union conservatrice*.

Les impérialistes s'étaient complètement séparés des orléanistes, et c'est encore une fois à ces derniers seuls que revient de droit l'échec du 4 Mai.

Un peu de bonne foi ne mépriseraient pas à ceux qui reprochent tant sa mauvaise au pépétier Ferry.

Nous sommes bien fâchés si notre abstention a amené la déconfiture des protégés de la *Ligue populaire (!) royaliste*.

Mais nous n'avons rien à faire dans cette galère, où nous n'avons pas mis les pieds.

Nous sommes restés spectateurs de son appareillage et de son naufrage.

Rien de moins, mais aussi rien de plus !

Ce qui vient de se passer à Paris donne pleinement raison à la politique d'abstention des impérialistes lyonnais.

Tandis que les bonapartistes faisaient réussir M. Dufaure, qui est orléaniste, les orléanistes faisaient échouer au premier tour de scrutin M. Bartholoni, qui se disait uniquement conservateur et qui passait pour bonapartiste.

Est-ce donc de la bonne foi que cette conduite de nos prétendus alliés ?

Les opportunistes n'agiraient pas et n'agissent pas autrement.

D'ailleurs que de points communs dans ces deux politiques, dont le parlementarisme est le plus bel ornement !

Les socialistes sont à peu près les seuls qui aient le droit de chanter victoire.

Depuis les dernières élections ils ont fait un peu partout, notamment dans les grandes villes, des progrès qu'il est impossible de leur dénier.

Le nombre de leurs partisans s'est accru d'une façon sensible, et nul doute qu'il n'aille encore en augmentant.

Cela n'a rien qui doive beaucoup nous étonner devant le dégoût de plus en plus profond qu'inspire la politique louche de la fripouille opportuniste.

Mais le plus beau rôle dans le combat électoral appartient sans conteste aux impérialistes.

La meilleure preuve de leur force, de leur puissance, a été le triomphe des candidats conservateurs là où ils ont cru devoir s'unir aux orléanistes, et l'échec piteux de ces mêmes candidats partout où ils se sont abstenus ;

Enfin le chiffre énorme des abstentions, qui, en immense majorité, doivent nous être logiquement attribuées.

On prétend que nous avons recherché l'alliance des royalistes ;

Qu'en s'y refusant, ceux-ci nous ont traités non en alliés, mais en valets ;

Et que, de cette manière, nous avons été dupés.

D'abord, nous n'avons recherché l'alliance de personne.

On a, tout au contraire, sollicité notre concours, et, ce concours, on a déjà dit ici à quelles conditions on l'accordait.

Il est donc inutile de revenir sur les explications qui ont été données à nos lecteurs.

Nous avons refusé de souscrire aux prétentions des Comités royalistes et nous avons engagé nos amis à voter selon leur conscience.

Je ne vois là-dedans rien qui puisse motiver le jugement porté sur la conduite des Comités Impérialistes lyonnais.

Oui ! on aurait été en droit de les traiter de valets s'ils avaient consenti au rôle inférieur que voulaient leur faire jouer ceux qui recherchaient leurs suffrages.

Mais, ayant agi comme ils l'ont fait, nul reproche ne doit leur être adressé, pas plus celui de valets que celui de dupes.

Dupes de qui, en effet ?

Dupes de quoi ?

Qui donc, s'il vous plaît, peut se flatter de nous avoir joués ?

La lutte électorale a-t-elle entamé en quoi que ce soit nos forces ?

Notre indépendance et notre dignité ne restent-elles pas entières, après comme avant ?

En quoi ont-elles été atteintes ?

Et s'il y a un dupé dans l'affaire, n'est-ce pas le parti orléaniste, qui a eu l'outrecuidante prétention de se croire assez fort pour pouvoir combattre seul ?

Qu'on inflige, si on veut, ce qualificatif à d'autres !

Mais, je ne crains pas de le dire hautement, les Comités Impérialistes lyonnais ne l'ont en rien mérité.

Nous n'avons besoin, pour faire triompher notre cause, de l'alliance d'aucune faction politique que ce soit.

Nous ne reconnaissons qu'un maître :

Le peuple ;

Qu'une puissance, à laquelle nous devons toujours nous soumettre :

La souveraineté nationale.

C'est la volonté populaire qui nous a donné l'Empire.

C'est la volonté populaire qui nous le donnera encore.

L'Empire sera toujours la force, parce qu'il représentera toujours le droit.

Laissons donc les partis impuissants s'agiter désespérément dans le vide et poursuivons énergiquement et sans compromission aucune la tâche glorieuse que nous nous sommes donnée :

Le triomphe de l'idée napoléonienne et le rétablissement de l'Empire, par l'appel au peuple.

?

BATAILLE DE... DAMES

I.

Ils se sont rencontrés. Féroce,
Dans l'ombre Polyte a souri.
Ferry n'a pas l'air à la noce ;
Il fait la grimace, Ferry.

Le cœur de Niniche palpite.
Contre son Fules se serrant :
— « J'ai peur de la vieille à Polyte, »
Dit-elle, le regard mourant.

Et Fules redresse sa taille
Et se taquine un favori.
Car il n'aime pas la bataille
Ni les coups de poing, mons Ferry.

Polyte, ricanant, regarde
La vieille pendue à son bras,
Et, penchant sa face blafarde ;
— « Chouette ! ta sœur ! », dit-il tout bas.

Mais, frémillante, la femelle,
Sur ses hanches plantant ses poings :
— « Dis donc, Polyte », hurle-t-elle,
« Relique donc un peu ces groins ! »

II.

— « Pas de gros mots », ronchonne Jules,
« Laissez-nous passer, s'il vous plaît.
« Pas de disputes ridicules !... »
— « Vas-tu rengainer ton sifflet !... »

« Dirait-on pas qu'ils sont du monde,
« Ces deux moricauds !... què malheur !
« Faut pas glousser commi' ça, la blonde,
« Ni fair' la bête !... T'es ma sœur !... »

« Ça n'a pas l' sou, ça fait toilette,
« Et ça méprise les amis,
« Parc' qu'on se coiff' d'une casquette
« Et qu'on s'empiff' pas de salmis.

« C'est pas parc' qu' t'es opportuniste
« Qu'il faut te gonfler l'estomac,
« Et narguer un' socialisse :
« Mes guenill's valent bien ton sac.

« F' porte pas des rob's de cocottes...
« Mais j' suis honnête plus que toi,
« Et je tir' jamais des carottes
« A ceux qui s'intéress'nt à moi. »

III.

Mais Niniche alors se réveille,
Et les yeux enragés : « Hola !
« Tu nous embêtes, sale vieille !...
« Tâche de décamper de là. »

— « Ah ! c'est comme ça ma petite,
Rugit l'autre, la tête en feu :
« Je vas renverser ta marmite,
« Et proprement, attends un peu ! »

Et voilà les deux républiques,
Les poings campés sur le rognon,
Les deux sœurs, les deux politiques
Qui vont se créper le chignon.

IV.

Les soufflets claquent sur les faces,
De coups de poings agrémentés,
Tordant d'effroyables grimaces
Les visages ensanglantés.

Mais, au plus fort de la bataille,
La vieille, soudain empoignant
Sa sœur Niniche à pleine taille,
Au ruisseau la jeta, geignant,

Et, la tenant ainsi froissée,
Lui flanqua de ses poings fermés
La plus magnifique fessée
Que Polyte ne vit jamais.

Enfin se relevant, narquoise,
Elle glapit : — « Y a pas d' malheur !
« T'étais trop pâle, ma bourgeoise,
« Je t'ai donné de la couleur. »

EUGÈNE THURR.

LE BALLOTTAGE

L'opportuniste triomphe à Lyon sur toute la ligne.
La bande, dont l'illustre docteur Gailleton est le grand
chef, va pouvoir recommencer en toute sécurité ses exploits
d'antan.

Il y a donc encore à l'Hôtel-de-Ville de beaux jours pour
la sottise et l'incapacité.
Rien n'est changé dans notre Conseil municipal : il n'y
a que quelques zéros de plus.

Dans les quatre arrondissements à qui il restait des can-
didats à élire, les abstentions ont encore été plus nom-
breuses que la première fois.

Leur chiffre dépasse de 6655 voix celui du 4 Mai.
Quant aux orléanistes qui se sont obstinés à présenter
des candidats dans deux arrondissements, ils ont réussi à
obtenir 1580 suffrages de moins qu'au premier tour de
scrutin.

Leur veste a donc pris une ampleur plus remarquable et
plus grotesque dans cette seconde bataille.

S'ils ne sont pas satisfaits, nous avons droit, nous im-
périalistes, de l'être au contraire beaucoup.

La leçon de la première fois n'ayant pas suffi, il était
bon qu'ils en reçussent une seconde, qui les éclairera plei-
nement cette fois, sur le sentiment des électeurs à leur
égard.

Ils ont, malgré nos protestations, voulu conserver leur
étiquette de conservateurs.

Seize cents abstentions de plus qu'au 4 Mai leur ont mon-
tré qu'on n'était pas dupe de cette fumisterie toute orléaniste.
Elles ont achevé de décoller cette pauvre étiquette
conservatrice, qui s'en allait déjà aux trois quarts.

Mais que les candidats de la Ligue populaire royaliste
se consolent de leur échec.

Il leur reste un joyeux compagnon, M^e Minard, pour
partager leur infortune.

Les vaincus n'ont pas toujours de pareilles aubaines
dans leur défaite.

C'est égal, quel phénoménal blackboulage !
Et quelle leçon !

Bonapartistes, faites-en votre profit, et, préparez-vous
aux luttes prochaines !

Marchez seuls surtout et ne comptez que sur vous-mêmes.
Pas de compromissions !

La victoire est à ce prix.
Le peuple sera avec nous.

Cela suffit.

JACQUES.

PURÉE D'ÉPURÉS

Il est impossible à certains magistrats de la République
de tomber dans une plus monstrueuse abjection que celle où
les plonge le gardeur des sceaux, Martin-Feuillée.

Après avoir été obligé de donner sa démission de procureur
à Mont-de-Marsan, le sieur Beyne vient d'être remplacé
dans cette fonction par un sieur Bussières qui s'est empressé
de prendre, aussitôt installé, la défense de son honteux pré-
décesseur.

Le sieur Bussières vient en effet de poursuivre disciplinai-
rement l'avoué et l'huissier de Noëlie Pesquidoux, la mal-
heureuse victime du Beyne, cher à Martin.

Il les accuse :

1^o D'avoir excité Noëlie Pesquidoux à faire à M. Beyne un procès
qui ne tendait qu'au scandale ;

2^o D'avoir, pour nuire à ce magistrat, contre lequel M. Bussières pré-
tend qu'ils entretenaient des sentiments d'inimitié et de rancunes person-
nelles, divulgué une correspondance confidentielle imputée audit magis-
trat ;

3^o D'avoir manqué, par leurs propos, leurs actes, et notamment les
communications qu'ils ont faites à divers journaux, au respect dû par des
officiers ministériels au chef du parquet.

Or il y a un procès pendant devant le tribunal.

Ce procès doit démontrer, à l'aide de la correspondance
imputée au sieur Beyne, si ledit sieur Beyne doit oui ou non
des dommages-intérêts à Noëlie Pesquidoux.

Et on poursuit disciplinairement devant le même tribunal
l'avoué et l'huissier de la cause pour avoir divulgué une
correspondance imputée au sieur Beyne.

Cela surpasse tout ce que l'on peut imaginer de basse
scélérate et d'odieuse infamie.

Il faut vraiment que Martin soit bien sûr de ses valets
pour oser leur soumettre une pareille besogne !

L'assignation lancée contre le sieur Beyne démontrera,
mieux que nous le ferions nous-même, ce dont est capable
un magistrat républicain qui cherche à se dépêtrer de la
boue dans laquelle il s'est volontairement enfoncé.

En voici quelques extraits :

Attendu que, poussée à bout, la requérante chargea un avoué de ré-
clamer en justice au sieur Beyne les moyens d'existence qui lui sont
nécessaires, et lui remit à cet effet les nombreuses lettres qui attestent
les faits rapportés plus haut ; que, guidée par les conseils dudit avoué,
elle voulut néanmoins, avant d'agir, écrire une dernière lettre ; mais que
cette démarche, toute de conciliation, fut le signal d'une série de per-
secutions contre elle par ledit Beyne, et qui ne tendaient à rien moins
qu'à l'empêcher littéralement de gagner sa vie ;

Attendu que quelques jours après avoir reçu ladite lettre, Beyne l'en-
voya chercher par le sieur Labadie, commis-greffier, à l'hôtel de la
Renaissance, où elle servait comme domestique ; qu'elle se rendit au
parquet escortée par ce fonctionnaire, et que le sieur Beyne la pressa de
lui restituer ses lettres, promettant de lui donner une certaine somme
en échange ;

Attendu que la requérante refusa de se dessaisir de ces documents si
nécessaires à sa cause ; que Beyne alors recourut à la menace et lui dé-
clara que, si elle persistait dans son refus, les poursuites abandonnées en
novembre 1882 seraient immédiatement reprises, mais que la requérante
résista aux menaces comme elle avait résisté aux promesses ;

Attendu que Beyne dépêcha alors auprès d'elle un nommé Garrigues,
chef de train au chemin de fer du Midi, faisant le service de Roquefort ;
que ce personnage s'introduisit chaque jour, pendant plus d'un mois,
sous les plus vains prétextes, à l'hôtel de la Renaissance, lui témoignant
le plus vif intérêt et l'obsédant sans relâche pour obtenir la remise des-
dites lettres, et lui donnant l'assurance formelle que Beyne, son compa-
triote et ami, lui donnerait une bonne indemnité, mais qu'il fallait d'abord
commencer par remettre toutes les lettres ;

Que Garrigues réussit ainsi à lui arracher sa signature, à l'aide de
laquelle, se prétendant le mandataire de la requérante, il essaya de re-
tirer lesdites lettres des mains de l'avoué à qui elle les avait confiées ;
qu'essayant même l'intimidation, il se présenta au domicile dudit avoué,
escorté du sieur Soullignac, huissier du parquet, le menaçant d'une som-
mation ;

Que cette tentative ayant manqué son effet, les sieurs Causse, avoué,
et Soullignac, huissier, se rendirent ensemble le lendemain matin à l'hôtel
de la Renaissance et présentèrent à la requérante deux feuilles de papier
timbré sur lesquelles ils lui demandèrent d'apposer sa signature, en lui
disant que ce n'était là qu'une formalité sans importance pour retirer les
lettres du cité ; mais que ces deux commissionnaires ne purent rien ob-
tenir d'elle ;

Que le sieur Garrigues revint à la charge et, à l'aide des mêmes pro-
messes, il réussit à faire signer à la requérante une feuille de papier
timbré, qui, d'après ce qu'on lui a plus tard appris, a été garnie en
forme de procuration par le sieur Arnaudin, notaire, alors qu'elle n'a ja-
mais vu cet officier public ;

Mais que, malgré toutes ces manœuvres, la requérante n'a pas voulu
se dessaisir desdites lettres ;

Qu'enfin le maître d'hôtel, fatigué des importunités dont sa servante
était l'objet, l'invita à chercher une autre condition ;

Que la requérante entra alors, en qualité de cuisinière, chez le sieur
Périsse, négociant, rue de la Banque, mais que le cité (Beyne), abusant
de sa position de procureur de la République, a fait appeler ce dernier
au parquet et chez lui, plusieurs fois par l'entremise du susdit Labadie,
commis-greffier, et qu'à la suite d'une de ces entrevues le sieur Périsse a
donné congé à la requérante, en ne lui accordant que trois jours pour
se procurer une nouvelle place ;

Qu'aujourd'hui, à la suite des manœuvres du cité (Beyne), elle se
trouve sans place, plongée dans la plus profonde misère, ne pouvant
subvenir aux charges de l'enfant, et qu'elle se trouve dans la pénible né-
cessité de s'adresser à la justice pour obtenir la réparation du préjudice
qui lui a été causé, etc.

A-t-il assez brassé l'ordure le sieur Beyne, si toutes les
ignominies que contient l'acte d'accusation sont exactes.

Et il faut, avouons-le, un certain courage à son succes-
seur Bussières pour prendre la défense d'un pareil gremlin.

On accuse l'avoué et l'huissier de Noëlie Pesquidoux d'a-
voir stimulé les haines de la plaignante.

Ils l'ont au contraire dissuadé d'agir.

Voici d'ailleurs une lettre adressée par la plaignante à
une personne absolument indépendante et qui fait foi du
contraire :

Monsieur,

Mont-de-Marsan, 15 mars.

Encouragée par tout ce qu'on dit de bien de vous, je m'y adresse en
toute confiance dans l'espoir que vous vous intéresserez à moi.

J'ai été séduite par M. Beyne, procureur de la République, au tribunal
même, dans des circonstances que je vous expliquerai si vous voulez
bien m'écouter, puis délaissée après m'avoir rendue mère.

Notre enfant a sept mois ; j'ai pourvu comme j'ai pu à payer la nour-
rice avec mes gages de domestique, car je suis domestique, et mon sé-
ducteur ne m'a rien donné, pas un centime, et il cherche encore, abusant
de ma position, à m'empêcher de gagner ma vie et celle de mon enfant,
en menaçant et tracassant mes maîtres ; il a mis à mes trousses... qui
ont voulu me faire signer des papiers pour me faire rendre les lettres
que M. Beyne m'avait écrites.

Maintenant, étant exposée à me voir sans place, ne gagnant que 14 fr.
par mois et payant 16 fr. à la nourrice, je ne vois que la misère si je
tombe malade ; je viens donc vous prier de me prendre en pitié ; je ne
trouve personne qui veuille s'occuper de moi et faire valoir mes droits
contre le père de mon enfant parce qu'il est procureur de la République
et qu'il menace tout le monde ; je vous en supplie, monsieur, venez à
mon secours, car je suis bien malheureuse, je vous en serai éternellement
reconnaissante.

Recevez mes salutations respectueuses.

Signé : Noëlie PESQUIDOUX.

Le surlendemain 16 mars, Noëlie racontait dans une se-
conde lettre tout ce qui s'était passé en terminant ainsi :

« ... Je vous adresse ci-joint toutes les lettres que ce monsieur m'a
écrites : je vous autorise à en faire l'usage que vous jugerez convenable. »
« Je suis votre dévouée servante.

« Signé : Noëlie PESQUIDOUX. »

Nous ignorons comment se terminera cette scandaleuse
affaire. Mais quelque soit le résultat, on peut dès aujour-
d'hui se faire une idée à peu près approximative de la jus-
tice que nous réservent les ruffians opportunistes.

Jamais, sous aucun gouvernement, un tel degré de honte
n'a été atteint.

C'est la première fois qu'il nous est donné de voir ce que
peut devenir la vraie magistrature sous la vraie république.

LATOQUE.

GREVYANA

Not'e propriétaire a fait des siennes cette semaine.

Il a d'abord suggéré à quelques amis l'excellente idée de
se faire augmenter son traitement par les contribuables.

Car si le commerce va mal c'est — ne riez pas ! — parce
que le Président de la République et les autres fonction-
naires ne sont pas assez payés.

On ne donne plus de bals, plus de fêtes dans les sphères
officielles....

Mais laissons la parole à M. Worth, venant à la tête
des délégués de la chambre syndicale de la confection et
de la couture, déposer devant le badois Spuller, entouré
de la commission des 43 fumistes :

M. WORTH, on dit avec raison que les réceptions officielles à Paris
pourraient donner un vigoureux élan à cette partie du commerce fran-
çais ; ce serait urgent.

M. LE PRÉSIDENT, Je vous ferai, à cet égard, une observation : c'est
que les appointements de ceux qui reçoivent ont été considérablement
réduits ; un dîner coûte moins qu'un bal, et c'est surtout d'un bal que
vous auriez besoin.

M. WORTH, je trouve, en effet, que tout cela est un peu restrictif, et
c'est à ce point de vue que, dans la commission du budget, il faudrait
demander pour M. le président de la République et pour les ministres
une augmentation de traitement dans ce sens.

Patatras ! ça y est !!

Le petit père Lepère interroge à son tour :

— Vous avez parlé tout à l'heure de certaines économies dans la repré-
sentation ministérielle et présidentielle. Croyez-vous qu'une addition
d'appointements permettrait de donner un nombre de fêtes suffisant
pour donner à votre industrie un accroissement considérable ?

Puis il continue :

N'y a-t-il pas aussi une diminution assez sensible dans les fêtes données
par la société, l'aristocratie et les gens riches ?

Mais on s'empresse de lui répondre que la question n'est
pas là :

Que c'est dans les sphères officielles que l'on ne fait pas aller le
commerce ; qu'on n'y donne pas de bals et, quand on en donne, par
hasard, on lance, pour ces bals, 10,000 invitations, alors que les salons
ne peuvent contenir que 2,500 personnes. C'est un écrasement. Les
dames, au lieu de commander des toilettes fraîches, mettent celles
qu'elles ont.

Conclusion naturelle :

Augmentez les gages de not'e propriétaire et il augmen-
tera le nombre de ses bals ; et au lieu du *vulgum pecus*
ce sera une foule choisie, triée sur le volet, qui se pressera
dans les salons de l'Elysée.

Pauv' p'tit père !

On aura beau augmenter ses appointements, ce sera
toujours le même troupeau qui viendra à ses bals se gon-
fler le ventre de limonade et se flanquer des indigestions
de tartelettes et de rassis....

Not'e propriétaire est encore l'auteur d'une autre frasque.
Un monsieur Le Héron fait condamner pour adultère sa
femme à trois mois de prison.

Judith, ému sans doute devant tant d'infortune grâce
la coupable et commue les trois mois infligés en mille francs
de dommages-intérêts.

Or, il y a un procès en séparation entre les deux conjoints,
et la liquidation de la communauté n'étant point faite, c'est
le mari qui, de ses deniers, est tenu de payer l'amende à
laquelle a été condamnée sa femme.

Le mari furieux a intenté une action au Procureur de la
République, alléguant que, de par la loi, lui seul a le droit
de faire grâce à sa femme.

Que M. Le Héron me permette de lui soumettre une toute
petite idée :

Qu'il assigne M. Judith Grévy, propriétaire et Président
de la République, à l'effet de l'obliger à déboursier les
mille francs de dommages-intérêts auxquels vient d'être
condamnée sa femme, mais que lui, mari offensé doit
payer.

Puisque l'ami de feu Alibaud s'intéresse tant à Madame
Le Héron, il est bien juste qu'il pousse la galanterie
jusqu'au bout.

Allons ! la main à la poche, not'e propriétaire !

Vous augmenterez d'autant vos locations à la Saint-
Jean.

Dernier exploit de Judith.

Au moment où quelques centaines de crétiens l'envoyaient
asseoir sur le siège présidentiel de l'Elysée, il y avait à
Montpellier un avocat obscur, nommé Génie.

Ce Génie était cousin de Madame Coralie, épouse légitime
de not'e propriétaire.

D'avocat absolument inconnu il devint subitement con-
seiller à la Cour d'appel de Paris.

Dix-huit mois après, il était décoré.

Au bout de deux ans, comme il allait être atteint par la
limite d'âge, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation.

Résultat : 18,000 francs de revenu pendant cinq ans.

Il fait bien les choses, quand il s'y met, notre proprié-
taire !

Si les affaires de l'Etat marchaient aussi bien que les
siennes, quel beau gouvernement on aurait !

Les affaires de l'Etat !...

Il a bien d'autres préoccupations, l'ami Judith !

Pourvu que sa maison du boulevard Malesherbes se loue
et que les locataires paient bien !

Pourvu que l'un d'entre eux ne s'avise pas de déménager
à la lune....

Le reste ? Est-ce qu'il y songe seulement !

BASOCHE.

LES ASSOMMEURS

Les escarpes opportunistes prennent décidément goût à leur besogne d'assommeurs payés et brevetés.

L'affaire Saint-Elme n'avait pu révéler tous leurs talents. Ils viennent d'en donner une nouvelle preuve. Ils ont, cette fois, délaissé les maquis, et c'est à Nice qu'ils ont travaillé.

M. Cauvin, rédacteur du *Diable-à-Quatre*, ayant été à moitié assommé dans la nuit de dimanche dernier, avait signifié au parquet la résolution de porter un revolver.

Assailli, le 10 mai au soir, par des électeurs de M. Borriglione, il a fait feu cinq fois sur ses agresseurs.

(Je regrette vivement que les cinq coups n'aient pas porté). Borriglione a profité de cette occasion pour se payer une petite manifestation.

Accusé chaque jour de faits très graves, par les journaux indépendants de la ville, le maire opportuniste, au lieu de les déferer à la justice, fit la sourde oreille et ordonna à ses plumitifs de garder le plus complet silence.

La tactique n'était pas trop maladroite, puisque les Niçois viennent de renouveler le mandat de cet individu, aussi prudent que ridicule.

Or, voici la petite comédie que le Borriglione a fait jouer à son profit.

Une bande de compères s'est rendue sur la place de la Préfecture, pour aboyer contre le journal bi-hebdomadaire, cauchemar de la municipalité.

Le préfet, revenu juste à point d'une tournée de révision, et flanqué — coïncidence bizarre! — du citoyen procureur de la République Maillet et de son non moins citoyen substitut Thibault, fait introduire les délégués des larbins qui hurlent avec fureur sur la place.

Les deux magistrats donnent toutes les explications désirables — explications communiquées, quelques heures à l'avance, au correspondant d'un journal très répandu et ami — et les délégués des brailleurs se retirent, satisfaits sans doute de savoir, par la bouche des citoyens Maillet et Thibault, que les polémiques des organes indépendants étaient très regrettables, mais que la presse étant libre, on ne pouvait y mettre un terme.

On croyait que tout serait terminé par là. C'est méconnaître les coupe-jarrets opportunistes.

Quelques-uns de leurs meneurs ayant, au *café de la Mascotte*, excité des journalistes de l'opposition qui se réunissent habituellement en cet endroit, ceux-ci répondirent aux insultes par des arguments *touchants*.

Un coup de revolver même fut tiré. Puis, comme cela était compris dans le programme de la fête, dressé longtemps à l'avance, la gendarmerie accourut et fit fermer de suite l'établissement.

Pendant ce temps, le macaronique maire de Nice était en villégiature à sa propriété de Sospel....

Voyons! qui les amis de Ferry assommeront-ils demain? Sur quelle grande route, ou au coin de quelle rue déserte trouvera-t-on le cadavre d'un journaliste assassiné?

Quel nom devons-nous accoler à ceux de Bissault, Trémontels, Péraldi et Borriglione?...

Ah! ça, est-ce que nous ne pourrions pas nous venger une bonne fois et ne sera-t-il jamais donné à un honnête homme de loger enfin une balle dans la panse de quelqu'un de ces lâches ventripotents?

La corde est, en tous cas, rudement tendue. Gare, si elle casse, à l'opportuniste quel qu'il soit qui se trouvera au bout.

CORSAIRE.

Au pays des Strapontins

CÉLESTINS

FRANÇOIS-LES-BAS-BLEUS

Disons-le tout de suite, la nouvelle opérette a obtenu un franc succès et un succès de bon aloi. Félicitons aussi M. Dufour, qui, en la montant, a rendu un légitime hommage au pauvre Bernicat, que la mort nous a trop tôt ravi.

L'action de *François-les-Bas-Bleus* se passe au moment de la Révolution, peu de jours avant la prise de la Bastille.

François est un écrivain public, qui profite des loisirs que lui laissent les clients pour chansonnier le gouvernement.

Le marquis de Pontcornet se livre, lui aussi, à ce même genre d'exercice, mais en faveur du pouvoir.

François est amoureux d'une jeune fille qui, enlevée jadis par des saltimbanques, se trouve être l'enfant du marquis de Pontcornet.

Celui-ci, bien entendu, refuse absolument d'accorder la main de Fanchon à un roturier comme l'écrivain-chansonnier.

Mais, accusés d'être les auteurs d'une chanson légèrement compromettante, le marquis et François sont fourrés à la Bastille.

La prise de la forteresse les rend à la liberté, et de Pontcornet, qui ne se sent pas en sûreté au milieu de l'insurrection parisienne, se décide à prendre François-les-Bas-Bleus pour gendre.

Le livret, comme on voit, est assez simple, il est même faible, presque sans originalité, et renferme quelques scènes qui font longueur dans le dialogue.

Heureusement que la musique de Bernicat vient corriger les défauts du livret.

Cette musique est aimable, fort soignée, trop soignée même dans les détails et dans l'orchestration.

Mais, hélas! elle aussi manque, comme le livret, d'originalité.

Il semble, en l'écoutant, qu'on a déjà entendu certains airs. C'est un peu toujours la même facture.

Telle qu'elle est, cependant, on l'écoute avec plaisir.

Beaucoup de rondes et de chansons intercalées dans la partition. C'est encore un reproche qu'on peut lui adresser.

L'œuvre, en tous cas et malgré ses légers défauts, mérite tout le succès qui l'a accueillie, aussi bien à Paris que sur la scène des Célestins.

Quelques morceaux à citer : la ronde de François-les-Bas-Bleus, la leçon d'écriture, et surtout la ronde du petit matelot, et au deuxième acte, le duo des deux amoureux :

Espérance en heureux jours, sur un joli motif de valse.

L'interprétation est bonne.

Mlle Jeanne Andrée dit à ravir le rôle de Fanchon. Tous nos compliments à la gracieuse et charmante artiste.

Mercier est impayable dans le personnage du marquis de Pontcornet.

Cependant quelques spectateurs grincheux et moroses — des croque-morts qui avaient mal diné sans doute — ont cru devoir le chuter. Nous trouvons cette manifestation parfaitement ridicule.

Le livret n'est pas déjà si gai, et il est bien permis à M. Mercier de le relever par quelques-unes de ses saillies et de nous faire rire un peu.

Tant pis pour les prudhommes égarés dans la salle et qui prennent naissance un opéra bouffe pour un opéra comique.

M. Villard possède une jolie voix, mais se montre un peu froid dans le rôle principal de François-les-Bas-Bleus.

Il est, d'ailleurs, mal servi dans son rôle d'amoureux par un physique quelque peu ingrat.

Mesdames Billon et Bernardi, ainsi que MM. Désiré et Reine complètent un ensemble fort convenable.

Signalons enfin un joli décor au premier acte : la Pointe-Saint-Eustache.

François-les-Bas-Bleus est précédé d'un charmant lever de rideau intitulé *le Canaque* et dû à la plume de M. Ernest de Scy.

Il y a, dans cette pièce, de l'entrain, de la bonne humeur, de la vivacité et, avec quelques légères coupures, elle méritera à ravir.

Tous nos compliments donc à M. de Scy.

ARLEQUIN.

LE COMITÉ DE L'AIGLE

(JEUNES IMPÉRIALISTES)

Dans sa séance du 10 mai, le Comité de l'Aigle a décidé que ses réunions mensuelles auraient lieu régulièrement le premier samedi de chaque mois, à huit heures du soir, au bureau du Journal.

Il informe en même temps tous les jeunes impérialistes, qui désireraient assister à ces réunions, que des lettres d'invitation sont mises à leur disposition, et qu'ils peuvent les retirer au bureau du Journal avant la fin de chaque mois.

Le secrétaire du Comité,

V.

Le Gérant, GUILBAUD.

Lyon. — Imp. A. PASTEL, petite rue de Cuire, 10.

REMÈDES MATTÉI Lyon. — Seul dépôt. Ph. BERTRAND, Pl. Rep. 55.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

MAISON F. JANIN

8, rue Lafont, LYON.
Musique Française et étrangère,
CLASSIQUE & MODERNE

Grand abonnement à la lecture musicale à des conditions très avantageuses.

Grand choix varié de Pianos des meilleures Maisons de Paris

HARMONIUMS pour églises et salons
Vente et location à des prix très modérés..

A VENDRE DE SUITE

UN

CARROUSEL

dit Chevaux de Bois

Avec accessoires, le tout en parfait état. Prix très Modéré.

S'adresser à l'agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 5986.

OFFRE partout en France et étranger, position indépendante de 3 à 4,000 fr. pour la représentation commerciale. Toujours écrire franco au Directeur de l'Avenir du Commerce, Le Havre.

POUDRE MAZADE ET DALOZ

14, r. d'Algérie, LYON
La seule infailible pour détruire les CAFARDS
8 emplois avec des pommes de terre cuites, du sucre et sans danger pour les Phar., droguistes et épiciers

GRAINS DE BAREZIA pour détruire les RATS
14, rue d'Algérie, ph., drog., épici.
Exiger un rat sur la boîte.

GRAND MANÈGE LYONNAIS

37, Rue Montbernard, 37

(Près l'avenue de Noailles)

LEÇONS collectives pour dames, de 2 à 3 h. du soir.

LEÇONS collectives pour MM., de 7 à 8 h. du matin.

LEÇONS collectives pour MM., de 4 à 5 et 8 à 9 h. du soir

VENTE de chevaux à la commission, Pension et Dressage

SERVICE TÉLÉPHONIQUE à la maison.

L. A.

PHARMACIE MODERNE

DE LYON

5, rue Ste-Catherine, 5

est la Maison qui vend le meilleur marché de toute la région.

C'est la plus vaste, la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Huile de foie de morue pure 2 f., 2 f. 50 et 3 f. le lit.	Tisane de Bochet 0 f. 10 le paquet pour un litre.
Sirof de protoiodure de fer 4 f.	Salsepareille, excellent dépuratif 4 f. kilog.
Sirof antiscorbutique pour les enfants, 3 f.	Sirof de bourgeons de sapin, 3 f. le lit
Sirof d'écorces d'oranges amères 3 f. 50	Sirof de Raifort iodé 4 f.
Vin de quinquina jaune au malaga ; selon l'âge des vins. 3 f., 4 f. et 4 f. 50	Cent capsules de goudron pur, préparées dans nos laboratoires. 1 franc.
Vin de quinquina jaune au Bordeaux ; selon l'âge des vins. 3 f., 4 f. et 5 f. le lit.	Extrait de quinquina jaune, pour faire un litre de bon vin de quinquina. 1 franc.

Les ordonnances sont tarifées 40% au dessous des prix ordinaires.

On délivre gratuitement à la Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, un billet partiel de la Loterie des Arts décoratifs pour le prochain tirage, pour tout achat, quel que soit son importance.

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol d'Anglais et Latin

Traduction et Baccalauréat

PIANO ET DESSIN

31, rue Centrale, 31.

CRÉDITS SUR LONDRES

à découvert aux bonnes maisons

Londres : DRACKE, 72, Mark Lane E. C. Londres.

SPECIFIQUE BARRAL

contre la rage des dents, leur conservation et le raffermissement des gencives. Prix : 2 fr.

PASTILLES DIGESTIVES

contre les maux d'estomac, aigreurs, vomissements et les digestions douloureuses. Prix : 4,50

PHARMACIE BARRAL 22, Cours Vitton, 22. Lyon

MAISON DE SANTÉ

du D^r Courjon, à Meyzieu (près LYON)
Cabinet à Lyon, r. de la Barre, 14, mercredi et samedi, de 3 à 5 h. Maladies nerveuses, paralysies, affections chroniques.

ENSEIGNES SUR CALICOT

Toutes dimensions, exécution rapide
AFFICHES POUR ÉTALAGES. — ÉCRITEAUX EN TOUS GENRES
CARION, rue Tupin, 19

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PHOTONATURE

Anonyme au capital de 350.000 francs

Maison du Palais-Royal, près le pont Tilsitt. Entrée rue du Plat, 2. Ancienne Photographie Armbruster.

Portraits de toute grandeur, Vues, Tableaux, etc., par les procédés de PHOTONATURE et d'HELIOCHROMIE donnant les tons et les couleurs. Portraits artistiques en photographie, reproduction, etc. Exposition permanente des produits de la Société. ENTRÉE LIBRE

CHANGEMET DE PROPRIÉTA

BAINS DES TERREAUX

RUE SAINTE-MARIE, 5

LAURENÇON, pharmacien, directeur-propriétaire

HYDROTHERAPIE-DOUCHES, avec tous appareils. NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS. — Bains ordinaires médicaux, de caisse et tous les Bains de vapeur. — Pulvérisations et inhalations médicales. — Louis GOSS, pédicure. OPÉRATIONS EN VILLE.

PARAITRA PROCHAINEMENT

LE

PETTIT GUIDE

DE

L'Etranger à Lyon

1884

CONTENANT : Plan de Lyon. — Nomenclature des rues, avec leurs tenants et aboutissants. — Tarif des voitures de place. — Indicateur du Service des Omnibus et Tramways de Lyon, Chemins de fer (aller et retour dans un rayon de 40 kilomètres), Bateaux, etc. — Noms et adresses des commissionnaires, voituriers, localités desservies, dates, lieux et jours de départs.

ANNONCES

Reçues exclusivement à l'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14